



→ 004 00  
MAM

Metz Métropole  
Monsieur Jean-Luc BOHL  
Président de Metz Métropole  
11 boulevard Solidarité  
57071 METZ

Objet : Modification n°10 du PLU de la commune de METZ  
Réf. dossier : 2019\_MODIF\_08  
Contact : Jean Daniel HEUZÉ (03 87 20 18 58 / [jdheuze@metzmetropole.fr](mailto:jdheuze@metzmetropole.fr))



Metz, le 15 octobre 2019

Monsieur le Président,

Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM a reçu, en date du 17 septembre 2019, la notification du projet de 10<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Metz.

Cette modification prévoit notamment l'ouverture à l'urbanisation d'une nouvelle tranche de la ZAC du Parc du Technopôle sur le secteur de Grigy pour une superficie de 4,2 hectares afin de poursuivre le programme de logements initié et dont la réalisation de la première phase est prévue pour mi-2020. Ce projet et l'extension ainsi projetée respectent et déclinent les orientations du SCoTAM en matière de densité (65 logements/ha), de mixité des fonctions urbaines (habitat-commerces-services) et de diversification des produits logement (location, accession, produits abordables). Il doit contribuer, en complément des programmes de logements prévus en densification ou en renouvellement urbain sur la ville, à répondre aux objectifs de production de logements du Cœur d'agglomération à horizon de 2032.

Les modifications du règlement écrit et graphique portant sur d'autres secteurs de la ville n'appellent pas d'observation particulière de la part du Syndicat mixte au regard des orientations du SCoTAM.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER



Président du Syndicat mixte du SCoTAM